

Spectacle de magie

Le comité des fêtes vous convie à un grand spectacle de magie pour toute la famille, le samedi 8 avril 2017 à partir de 20h30, à la salle des fêtes. Venez nombreux. Représentation professionnelle réalisée par KEMYS production. Entrée adulte (12ans et +) : 8 euros, entrée enfants (6 à 12 ans) : 4 euros. Gratuit pour les moins de 6 ans. Réservation possible et renseignements : Nicolas : 07.68.87.74.86. et Fred : 07.88.52.63.00.

Arnaque à la clé USB

Une nouvelle escroquerie informatique vient de voir le jour par le biais de clés USB. La méthode est simple, une clé USB est déposée dans votre boîte aux lettres et votre curiosité vous pousse à la brancher sur votre ordinateur pour voir son contenu. A ce moment, cette clé installe un programme à votre insu donnant accès à distance à toutes vos informations confidentielles. Ainsi, l'individu qui a déposé la clé dans votre boîte aux lettres, se trouve avoir un accès total à votre PC ! Par conséquent, si vous trouvez dans votre boîte aux lettres une clé USB, ne tentez pas de découvrir son contenu, mais détruisez-la immédiatement.

Lecteurs du Petit Journal dans le Monde

Si vous voyagez avec le « Petit Journal de notre village », n'hésitez pas à nous envoyer une photo par courrier ou mail secretariat@avanton.fr. Essayez de faire en sorte que l'on puisse reconnaître du 1^{er} coup d'œil, l'endroit où vous êtes.

Dir. de la publication : Anita POUPEAU
 Equipe de rédaction :
 Noémie VALLET / Cécilia FARGE BOZIER /
 Jacqueline SERRANO / Natacha PUYGRENER / Anita POUPEAU
 Graphisme/maquette : N PUYGRENIER
 Imprimé par la Municipalité d'Avanton
 Ne pas jeter sur la voie publique
 Pour nous écrire : communication@avanton.fr
 Site internet : www.avanton.fr

Velouté de chou fleur au chorizo

Pour 4 personnes : 1 petit chou fleur – 1l de lait – 1 pincée de sel – 1 branche de cerfeuil – 12 tranches fines de chorizo
 Préparer le chou-fleur : creuser au couteau d'office le talon de façon à entamer la base des feuilles puis les retirer. Partager le chou-fleur en en bouquets et les mettre à cuire dans une grande casserole avec le lait. Saler et laisser cuire à feu moyen (en surveillant que le lait ne déborde pas) pensant 15mn. Pendant la cuisson du chou fleur, tailler le chorizo en fines lanières. Les faire dorer à la poêle quelques instants, sans matière grasse, en remuant régulièrement. Mixer la crème de chou fleur en plongeant directement le mixeur dans la casserole. Servir la crème dans des bols ou des assiettes creuses, parsemer de chorizo croustillant et de cerfeuil ciselé. On peut aussi la servir en verrines à l'apéritif.

Un mobilier gratuit

Un meuble de salle à manger peut être remis gracieusement à toute personne intéressée. Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie pour les modalités. Si plusieurs personnes sont intéressées un tirage au sort sera effectué le 21 mars 2017.

J'habite Avanton

Nouvel arrivant sur la commune, venez en mairie pour connaître toutes les informations utiles. La mairie vous accueille : lundi, mardi, jeudi*, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h.
 *tous les jeudis jusqu'à 18h30 (sauf en période de vacances scolaires). La cérémonie pour l'accueil des nouveaux habitants sera le 25 juin prochain lors de la journée « Asso en Music », le livret de l'habitant vous sera remis.

Aérer son compost

Compost bien aéré : fertilisant de bonne qualité
 Le compostage est une opération qui consiste à dégrader des déchets organiques en deux temps.
 Dans un premier temps des bactéries ayant besoin d'oxygène pour vivre transforment les déchets en compost frais, puis des champignons finissent le travail. Il faut renouveler l'air frais pour que les bactéries puissent travailler jusqu'au bout et donc éviter l'apparition trop rapide des champignons qui sont responsables

Prochains Conseils Municipaux

21/03 – 18/04 – 16/05 – 20/06 à 20h à la salle du conseil. Ces conseils seront suivis du ¼ d'heure citoyen.

d'éventuelles odeurs nauséabondes. On estime que l'air devrait occuper au moins 50% du volume du tas de déchets. Attention aux idées reçues : aérer son compost, ce n'est pas compliqué. Il existe pour l'amateur deux méthodes pour renouveler l'air que l'on peut décliner de beaucoup de manières différentes. La méthode passive qui consiste à créer des tunnels lors de la mise en tas de déchets qui serviront à apporter de l'air frais. Concrètement, on introduit des bâtons, bambous ou autres barres au fur et à mesure que l'on entasse les déchets. Puis 2 jours plus tard, après que les déchets se sont bien tassés, on les enlève créant ainsi des tunnels. La méthode active ou par brassage qui est la méthode la plus utilisée et la plus efficace. Il y a 2 manières de procéder : on mélange avec un simple outil (bêche, fourche ou même nouveaux outils spécialisés) ou en retournant le récipient lui-même.

Naissances

- ✦ Iris AUPET 27/12/2016
- ✦ Solana CADIOU 10/01/2017
- ✦ Nathan HUGONNAUD 12/01/2017
- ✦ Pierre BABIN 21/01/2017
- ✦ Maëlya D'INCAU 21/01/2017
- ✦ Léo-Paul BOUTIN 29/01/2017

Décès :
 Henri RAMA 06/02/2017
 Mireille NEAU 12/02/2017

Manifestations

- 11/03 : Bal folk des Tard à Dîner, salle des fêtes, 21h avec le groupe Catalpa
- 17/03 : Réunion Terre Saine sites pilotes, salle du conseil à 20h
- 19/03 : Loto APE, salle des fêtes
- 31/03 : Loto ACCA, salle des fêtes
- 1/04 : Benne ferraille au stade de 8h30 à 17h30
- 7/04 : Bilan annuel de l'équipe municipale, salle du Conseil municipal, 20h
- 8/04 : Spectacle de magie du Comité des fêtes, salle des fêtes à partir de 20h30
- 9/04 : Bourse des P'tits Pitres « vide ta chambre », gymnase d'Avanton de 8h30 à 13h00
- 22/04 : Un arbre une naissance, parc de l'Eole et vin d'honneur à 10h
- 23/04 : 1^{er} tour des élections Présidentielles, salle des fêtes de 8h à 19h
- 24/04 : Caravane des sports, gymnase d'Avanton de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h.
- 07/05 : 2^{ème} tour des élections Présidentielles, salle des fêtes de 8h à 19h

2017
LE PETIT JOURNAL DE NOTRE VILLAGE
 Prochain numéro
 Fin avril



Edito

Bonjour à toutes et tous, En juillet 2015, nous avons signé la charte Terre Saine. Notre objectif à cette époque était de diminuer l'utilisation de pesticides, et cela dans un but de protéger la santé des employés communaux, des habitants et également de préserver la biodiversité et les ressources naturelles : l'eau, le sol et l'air. Aujourd'hui, les actions mises en place ont permis de diminuer, voire même de pratiquement ne plus utiliser de pesticides sur la commune, hormis sur les 2 cimetières mais à des quantités très minimes. D'ailleurs des solutions alternatives, avec du matériel adéquat pourront nous permettre de ne plus y avoir recours. Une autre action va se mettre en place sur les sites pilotes qui sont les routes de Poitiers, de Richelieu, des Grissois, de la Tonnelle, du Bois, des Allées, du Bail, des Fosses, les chemins des Mûriers et de la Tonnelle, pour la réalisation de pieds de murs. Le terreau et les graines seront fournis par la municipalité. Une réunion d'information aura lieu le vendredi 17 mars à 20h dans la salle du conseil. Prochainement, vous n'allez pas tarder à voir sur les panneaux d'entrée de commune, le 1er papillon obtenu car nous avons rempli tous les critères pour son obtention. Nous comptons sur votre participation à la mise en place de solutions alternatives et vos contributions dans la suite de cette démarche, en supprimant l'usage des pesticides dans votre jardin, pelouse, massifs de fleurs. Un guide conseil est disponible sur le site internet <http://www.terresaine-poitou-charentes.com>.

Anita POUPEAU
 Maire

Citation

«Le sourire coûte moins cher que l'électricité et il éclaire mieux».
 Alphonse Daudet

À la une
 La commune d'Avanton – 86
 Situé en zone périurbaine – CHU à 15 kms
Recherche pour sa nouvelle maison de santé – ouverture fin du 1er trimestre 2017
Un médecin généraliste - activité libérale Et des professionnels de la santé
 A proximité : de Poitiers et de la Technopole du Futuroscope
 Renseignement : Mr Bozier, maire adjoint – 06 08 51 77 90
 Contact@avanton.fr

La commune recherche activement des professionnels de santé, le message a été diffusé sur les réseaux sociaux, à nous de continuer à le propager pour notre future maison de santé !
 (Voir interview de Eric Bozier en page 2.)

Maison de santé : on y est presque ! Terre saine
Défibrillateur en place en extérieur !
Spectacle de magie à ne pas rater !

Sommaire

- Page 2 :**
- ✦ Interview Eric Bozier
 - ✦ Terre Saine
 - ✦ Un arbre, une naissance
- Page 3 :**
- ✦ Du nouveau pour les cartes d'identité
 - ✦ Club de la Bienvenue
 - ✦ Bibliothèque municipale
 - ✦ Taxe d'aménagement
 - ✦ Défibrillateur au stade
- Page 4 :**
- ✦ Arnaque à la clé USB
 - ✦ Spectacle de magie
 - ✦ Infos diverses
 - ✦ Etat civil

Interview de Eric BOZIER, 1^{er} adjoint



Le Petit Journal : Depuis maintenant 18 mois nous suivons l'avancée de la maison de santé et des maisons seniors. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Eric Bozier : Concernant les maisons seniors, le dossier est bouclé. La 1^{ère} maison sera livrée et occupée le 1^{er} mars. Les 4 suivantes seront livrées et occupées le 1^{er} Avril (et non ce n'est pas un poisson !!!!). Enfin pour la dernière, nous avons eu un désistement, alors n'hésitez pas à venir nous voir si cela vous intéresse vous ou vos proches. Cependant, il n'y a pas d'inquiétude particulière la demande étant importante. Concernant la maison de santé, l'infirmière et l'ostéopathe ont confirmé leur réservation et ont signé le bail. A partir du 1^{er} Avril, (là encore ce n'est pas une blague...) vous pourrez prendre rendez-vous avec elles.

LPJ : Bonne nouvelle mais il reste des places.....

EB : Effectivement, nous sommes toujours en recherche de médecins. Maintenant que la maison de santé est terminée, nous pouvons la voir et je ne doute pas de l'intérêt grandissant des professionnels. Avec de la patience, beaucoup d'envie et l'aide de tous nous allons y arriver.

De plus, nous mettons un box à disposition en bureau partagé ce qui permettra à des professions comme psychologue, sophrologue, orthophoniste de pouvoir se lancer à moindre frais. Cette idée nous a été soumise par les praticiens.

LPJ : Quels arguments pouvez-vous donner pour convaincre les professionnels de venir s'installer sur Avanton ?

EB : Avanton est une ville à taille humaine où il fait bon vivre. La population ne cesse de croître et sa situation géographique est idéale. Un outil de travail entièrement neuf, aux normes PMR en vigueur (l'accessibilité est une obligation et une préoccupation majeure) et entièrement dédié aux professionnels de santé. Enfin une population et une municipalité enthousiastes et à l'écoute. Professionnels, votre projet est le nôtre, notre projet est le vôtre. Bienvenue chez vous !!!!



Un arbre une naissance

Nous souhaitons la bienvenue aux 28 petits avantonais et avantonais nés en 2016. Pour fêter ces heureux événements, il est prévu le 22 avril à 10h de poursuivre la plantation d'un arbre pour une naissance sur le parc de l'Eole. La municipalité invitera toutes les familles et leurs proches, par courrier et un vin d'honneur suivra dans la salle du conseil municipal.

Nouvelles modalités de délivrance des Cartes Nationales d'Identité (CNI)

A compter du 13 mars 2017, les demandes de CNI feront l'objet du même traitement numérique que celui actuellement utilisé pour les passeports. Ce qui change pour vous concrètement :

- la commune d'Avanton ne délivre plus de CNI
- Vous devez vous rendre exclusivement dans l'une des 15 mairies de la Vienne équipées d'une station de recueil de passeports et cartes d'identités (notamment Buxerolles, Châtelleraut, Poitiers, Saint Benoit). Attention : Il vous faut prendre RDV au préalable
- Vous avez la possibilité de faire une pré-demande depuis votre domicile en vous connectant sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés: <https://ants.gouv.fr/>
- Un numéro de pré-demande vous sera attribué
- Vous prendrez rendez-vous avec l'une des 15 communes équipées
- Un agent de la commune relèvera vos empreintes et vérifiera l'exactitude du dossier grâce au numéro de demande que vous lui aurez communiqué
- Une fois confectionné, votre titre d'identité vous sera remis par cette même mairie en échange de votre ancien titre (dans le cas d'un renouvellement). La liste des pièces à fournir ne change pas.

Bibliothèque municipale



Toute l'équipe de la bibliothèque municipale remercie vivement les membres adhérents présents et les représentants de la municipalité qui ont assisté à son Assemblée Générale le 20/01/2017.

La bibliothèque est gérée par l'association « Jamais sans livre » depuis 2008 et est soutenue dans sa mission par la Bibliothèque Départementale de la Vienne (BDV). L'aide de la BDV correspond à un service de bibliobus tous les 6 mois (sauf en 2016), des navettes tous les mois avec échanges et prêts selon demande des adhérents, formation des bénévoles, aide aux animations et à la gestion.

La municipalité a mis à la disposition de l'association une salariée 4h30 par semaine.

Le budget de 2016 a permis l'achat de 108 livres, de plusieurs abonnements et d'acquérir le matériel nécessaire pour un bon fonctionnement. Conformément aux statuts, l'association a procédé à l'élection de son nouveau bureau : Présidente : Elizabeth Moreau, Trésorière : Nathalie Baudouin, Secrétaire : Jacqueline Cotillon. Membres actifs : Anne Bourneau, Anne-Marie Cault, Jamila Denoue, Marie-Jeanne Giraud, Marie-France Girod, Véronique Palayer, Vivien Rondelet et Sabah Abdelli.

A compter du 22/03/2017, modification des plages horaires : fermeture de la permanence du mercredi. Les plages horaires tous publics : - le vendredi : de 16h à 18h, - le samedi : de 10h à 12h, - fermeture pendant les vacances scolaires.

La nouvelle équipe sera heureuse de vous accueillir, de vous aider dans vos recherches et de vous orienter dans vos choix de lecture. Et si on allait à la bibliothèque ?

Tél : 05 49 51 54 07 - avanton.bibliotheque@orange.fr

Un défibrillateur installé à l'extérieur



Un défibrillateur est installé à l'extérieur de la mairie dans le renforcement situé sur le mur en pierre, à l'arrière de la mairie, près du parc de la salle des fêtes, en face de la bibliothèque et de la cour de l'école élémentaire. Cet équipement est accessible à tous en cas de besoin. N'hésitez pas à communiquer l'information autour de vous. Les coordonnées de géolocalisation sont : 46°39'46.3"NO 18°16.1"E. Un autre défibrillateur est prévu au budget 2017 et sera installé près du stade.



Club de la Bienvenue



On prend les mêmes et on recommence ! Devant une assistance record (la totalité de l'effectif sauf 3 personnes excusées) et en présence de Mme Anita Poupeau, maire et de son 1^{er} adjoint Eric Bozier, responsable des associations, cette assemblée générale 2017 respirait la santé ; la joie de se retrouver et la bonne humeur coutumière ravissaient les élus avec, malgré tout une petite pointe d'inquiétude pour le 1^{er} adjoint dans cette salle Plauzeau pleine à craquer (une soixantaine de personnes...) : « Et si les effectifs devaient encore grossir ? Il faudrait certainement écarter les murs... »

Le président le rassurait : l'effectif (une soixantaine) à part l'assemblée générale, se situant à une moyenne de 35 % pour le club du vendredi et à environ 80 % pour les repas. D'autant que la municipalité n'hésite pas à nous autoriser l'installation dans la grande salle si le besoin s'en fait sentir.

Après lecture du rapport d'activité par Mme Tiffanneau, qui fit un bilan complet des manifestations diverses, jeux, repas, voyages la parole était donnée à Mme Chastang qui avec une précision de métronome dressa le bilan financier de 2016. Un bilan de 12.487.36 euros en dépenses et de 12.210.41 euros en recettes, soit un déficit de 276.95 euros sur l'exercice 2016. Déficit assumé car le club participe aux dépenses des voyages, des repas, etc... et n'augmente pas ses cotisations depuis de nombreuses années. Le cumul des avoirs sur comptes divers étant de 11.384.07 euros (en réalité, en dépit d'une excellente gestion, ce qui ne couvrirait qu'une seule année en cas de gros pépin...). Néanmoins le Président mettait un point d'honneur à ne demander aucune subvention à la commune. La mise à disposition de toutes les structures de la commune étant un atout non négligeable.

En conclusion, Gilles Cibert remerciait tous les participants, tous les adhérents, les membres du conseil d'administration et surtout les membres du bureau et des commissions diverses pour leur travail acharné et de qualité. Notre club, dit-il, est surtout un lieu de rencontres, chaque semaine, le vendredi après-midi. C'est important pour tous les adhérents et surtout pour les personnes seules qui viennent bien sûr pour les jeux mais aussi parce qu'elles ont envie de parler, de voir du monde, de rire et parfois de se confier comme elles le feraient à la famille ou à leurs proches qu'elles n'ont plus. L'élection du bureau qui eut lieu la semaine suivante n'apportait aucune modification. Président Gilles Cibert ; vice-président Pierre Doret ; trésorières, Odile Chastang et Nicole Doret ; secrétaires, Geneviève Tiffanneau et Marie-Laure Cibert. Les membres du conseil d'administration (à part deux arrêts pour raisons personnelles) sont : Jean-Marie Brémaud, Gilette Backlin, Jean-Claude Julien, Roger Brouard et Guy Pasquier. Les commissions diverses restent également les mêmes et les adhérents seront informés prochainement de toutes les dates des manifestations diverses, voyages, repas, etc...

La taxe d'aménagement

Elle EST DUE pour toutes opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (articles L331-1 et suivants et R 331-1 et suivants du code de l'urbanisme). Quelques précisions : aucune autorisation préalable est requise : si la construction a une emprise au sol et une surface de plancher de moins de 5m² et une hauteur inférieure à 1.80 m. Une déclaration de travaux doit être faite à la Mairie : si la construction a une surface de plancher ou une emprise au sol comprises entre 5m² et 20m² et dont la hauteur ne dépasse pas 12 m. Un permis de construire doit être déposé : si la construction a une surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 20m², ou lorsque la hauteur de la construction dépasse 12m.

Dans ces deux derniers cas, une taxe d'aménagement est due. Elle se compose d'une part départementale (0,75%) et d'une part communale (4,5%). Il y a lieu de remplir les imprimés à la Mairie, dans le cadre soit d'un projet, soit d'une régularisation de déclaration.

NFO SPÉCIALE



Épisode 1/2

Plus d'infos : www.terresaine-poitou-charentes.fr



Les fertilisants naturels

Dans un jardin, pour éviter l'appauvrissement progressif du sol par les cultures successives il faut rendre au milieu les nutriments absorbés par les plantes.

Pour cela, il existe bien sûr les solutions chimiques comme certains engrais. Cependant leur épandage revient à envoyer une grande partie des nutriments (azote, potassium, etc.) dans l'eau où ils deviennent des polluants provoquant de nombreux déséquilibres du milieu naturel. Les fertilisants naturels comme les engrais verts ou le compost (voir la fiche « Le compost : fabrication et utilisation ») ont l'avantage de libérer les nutriments progressivement de manière à laisser le temps aux plantes de les assimiler. Ils sont largement moins nocifs pour l'environnement.

Les engrais verts sont des plantes présentant de nombreux intérêts au jardin. Elles protègent le sol de l'érosion, stabilisent sa structure et limitent le développement des plantes spontanées mais surtout elles enrichissent le sol en matière organique et en nutriments (azote, carbone). Sans oublier que ces plantes fleuries attirent les pollinisateurs qui se régalaient de leur pollen et de leur nectar.

Parmi les plantes « engrais verts » on trouve par exemple la moutarde, la phacélie, la vesce et le trèfle.

Pendant, ou juste avant la floraison (le feuillage doit être encore verdoyant et frais), il faut faucher ces plantes et les incorporer dans les premiers centimètres du sol ou les laisser en couverture pour qu'elles soient décomposées. Après 2 à 4 semaines (temps de décomposition des plantes) vous pourrez faire une culture sur ce sol enrichi.

PLANTES	CARACTÉRISTIQUES	DATES DE SEMIS	DATES D'ENFOUISSEMENT
MOUTARDE	Excellent couvre-sol Pousse vite	De mars à fin août	Deux mois après le semis environ
PHACÉLIE	Bon couvre-sol Pousse vite Mellifère (attire les butineurs)	De mars à fin septembre	Deux mois après le semis environ
SEIGLE	Bon couvre-sol Bien résistant à l'hiver	De fin août à mi-octobre	Au printemps
TREFFLE COMMUN	Bon engrais azoté (famille des légumineuses)	De mi-avril à fin septembre	De plusieurs mois à deux ans après semis
VESCE COMMUNE	Bon engrais azoté (famille des légumineuses) Améliore la structure du sol	D'avril à fin août ou fin septembre	2 à 3 mois après semis ou printemps pour le semis de fin d'été

Les périodes, données à titre indicatif, sont à adapter à chaque jardin. Liste non exhaustive.

Retrouvez dans le prochain numéro du Petit Journal des conseils pratiques sur les fertilisants naturels !